



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 001-26

Objet : *RS - Attribution du marché d'évolution et de maintenance du dispositif de sûreté bâtementaire de Grand Chambéry*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miquet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 001-26

objet **RS - Attribution du marché d'évolution et de maintenance du dispositif de sûreté
bâtimentaire de Grand Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le budget de Grand Chambéry prévoit une enveloppe récurrente dédiée au gros entretien et au renouvellement permettant de garantir le bon état du patrimoine bâti et de le maintenir aux normes, dans un objectif de gestion du patrimoine et d'économies d'énergie.

Disposant d'un parc de plus de 200 bâtiments intercommunaux, Grand Chambéry s'inscrit dans une démarche de sécurisation des équipements publics.

Ainsi, Grand Chambéry a lancé un marché de travaux et maintenance en lot unique ayant pour objectifs :

- la fiabilisation et l'extension des dispositifs existants,
- la sécurisation de nouveaux bâtiments en fonction des besoins,
- la maintenance des équipements de sûreté (vidéoprotection, contrôle d'accès, intrusion, interphonie).

Une consultation a été passée sous forme d'une procédure adaptée avec une date de remise des offres au 19 janvier 2026. Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum avec maximum de 300 000 € HT par an. Le contrat est d'une durée d'un an à compter de sa date de notification, reconductible pour trois périodes d'un an.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation du marché :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'offre du groupement Ineo Rhône-Alpes Auvergne / Ineo Infracom, jugée économiquement la plus avantageuse.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de bâtiment,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 12 février 2026,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution du marché d'évolution et de maintenance du dispositif de sûreté bâtimentaire de Grand Chambéry comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché et tous les documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **001-26**

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché d'évolution et de maintenance du dispositif de sûreté bâtementaire de Grand Chambéry

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 26 février 2026

Annexe(s) : CCTP Evolution et maintenance dispositif sureté batimentaire 2 026

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260226-lmc1H35356H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35356H1

Date de transmission en Préfecture : 27 février 2026

Date de réception en Préfecture : 27 février 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 27 février 2026